



076-287600027-20250701-2025-DEL-44-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2025
Publication : 01/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DÉLIBÉRATION N°2025-DEL-44

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 JUIN 2025

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS

Le vendredi vingt-sept juin deux-mille-vingt-cinq à 14h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, au siège du Centre, 40 Allée de la Ronce à ISNEAUVILLE, sur convocation et sous la présidence de Christophe BOUILLON, Président.

Nombre de membres en exercice : 24

Quorum : 13

PRÉSENTS :

Mesdames Marie-Claude BEAUFILS, Claudine BRIFFARD, Annic DESSAUX, Joëlle DOUBET, Blandine LEFEBVRE, Julie LESAGE, Marie-Françoise LOISON, Anne-Emilie RAVACHE, Françoise UNDERWOOD ;
Messieurs Christophe BOUILLON, Jean CHOMANT, Éric HERBET, Martial OBIN, Pierre PELTIER et François ROGER.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

- Monsieur Nicolas BERTRAND (pouvoir à Pierre PELTIER)
- Monsieur Bastien CORITON (pouvoir à Christophe BOUILLON)
- Monsieur Laurent JACQUES (pouvoir à Claudine BRIFFARD)
- Madame Claude LEUMAIRE (pouvoir à Julie LESAGE)
- Monsieur Jean-François MAYER, (pouvoir à Jean CHOMANT)
- Monsieur François TIERCE (pouvoir à Eric HERBET)
- Monsieur Jean-Marc VASSE (pouvoir à Françoise UNDERWOOD)
- Monsieur Jean-Claude WEISS (pouvoir à Marie-Françoise LOISON)

ABSENTE EXCUSEE :

- Madame Marie-Agnès POUSSIER WINSBACK

OBJET : EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL – COMPTE ADMINISTRATIF – APPROBATION

- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 26 janvier 2024 portant adoption du budget primitif de l'exercice 2024,



- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 21 juin 2024 portant adoption du Budget supplémentaire 2024 du Centre de Gestion.
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 29 novembre 2024 portant adoption de la décision modificative n°1 du budget primitif principal 2024 du Centre de Gestion.

Monsieur le Président cède la parole à Madame Françoise UDERWOOD, membre du Bureau, qui rappelle que conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Centre de Gestion, en sa qualité d'établissement public local, est appelé à dresser chaque année le compte administratif des opérations budgétaires de l'exercice écoulé. Arrêté par le Président, ce compte administratif est soumis au vote du Conseil d'Administration dans des formes analogues à celles suivies par le Conseil Municipal pour les communes.

Madame UNDERWOOD propose aux administrateurs de prendre connaissance du **compte administratif 2024** dont les résultats sont identiques à ceux du compte de gestion établi par le Receveur. Elle précise qu'une analyse détaillée de ces résultats est jointe en annexe.

Madame UNDERWOOD indique que les résultats du compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal se présentent ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		4 095 976,85 €		2 399 354,30 €		6 495 331,15 €
Opérations de l'exercice	8 512 853,87 €	8 466 394,33 €	159 593,00 €	403 550,95 €	8 672 446,87 €	8 869 945,28 €
Totaux	8 512 853,87 €	12 562 371,18 €	159 593,00 €	2 802 905,25 €	8 672 446,87 €	15 365 276,43 €
Résultats de clôture		4 049 517,31 €		2 643 312,25 €		6 692 829,56 €
Restes à réaliser			6 128,04 €		6 128,04 €	
Totaux cumulés		4 049 517,31 €	6 128,04 €	2 643 312,25 €	6 128,04 €	6 692 829,56 €
Résultats définitifs		4 049 517,31 €		2 637 184,21 €		6 686 701,52 €

Compte tenu de l'ensemble des éléments exposés, Madame UNDERWOOD entendue, le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

- Donne acte de la présentation du compte administratif 2024 à Monsieur le Président,



- Constate les identités de valeurs avec les indications portées au compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de l'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,
- Approuve le compte administratif de l'exercice 2024.

Le Secrétaire,
Jean CHOMANT

Pour extrait certifié conforme
Le Président,
Christophe BOUILLON

